



COMITE INTERNATIONAL DE LA MEDITERRANEE

CHAMPIONNAT CIM 2023

Règlement

1 - AUTORITE ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice du CHAMPIONNAT CIM 2023 est le COMITE INTERNATIONAL DE LA MEDITERRANEE (CIM) en coopération avec les Autorités organisatrices (AO) de chaque évènement inclus dans le Championnat.

2 – REGLES

Les règles applicables dans le Championnat sont :

- Les Règles de Courses à la Voiles en vigueur
- Le Règlement CIM pour la Jauge et pour les Courses des Yachts d'époques et Classiques 2022 -2025 et les modifications en vigueur.
- Les Avis de Course et Instructions de Course de chaque évènement
- Les prescriptions nationales publiées par les Fédérations du pays où se déroule l'évènement.

3 – PUBLICITE

- 3.1 Les concurrents devront arborer en priorité la publicité fournis par le CIM et/ou l'AO de l'évènement auquel ils participent.
- 3.2 Les concurrents pourront arborer leur publicité à condition que :
 - Celle-ci ne soit pas en concurrence avec celles fournies par le CIM et/ou l'AO de l'évènement auquel ils participent.
 - Être en conformité avec l'article 20 du règlement de WORLD SAILING concernant la Publicité

4 – ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 Le Championnat CIM 2023 est ouvert aux Yachts possédant un certificat CIM valide
- 4.2 Chaque bateau sera affecté à une des 5 classes du Championnat, indépendamment de la catégorie dans laquelle il peut être inscrit dans chacun des évènements auquel il participe, compte tenu des plateaux pour les différents évènements et des possibles différences de subdivisions en catégories.
 - **Big Boats** : yachts d'époque CIM (cf article 2 du règlement CIM) lancés avant 1950, et répliques associées, dont la longueur retenue est supérieure à 24 mètres - avec longueur retenue = moyenne de la longueur totale et longueur de coque : $(La+Lt)/2$,
 - **Epoque Aurique** : autres yachts d'époque CIM (cf article 2 du règlement CIM) lancés avant 1950 dotés d'un gréement aurique, et répliques associées
 - **Epoque Marconi** : autres yachts d'époque CIM (cf article 2 du règlement CIM) lancés avant 1950 dotés d'un gréement bermudien, et répliques associées
 - **Classique** : yachts Classiques CIM (cf article 3 du règlement CIM) lancés entre 1950 et 1975, et répliques associées, non éligibles en « Classic IOR »
 - **« Classic IOR »** : Yachts lancés entre 1970 et 1984 (y compris avec coques en composite), justifiant d'un certificat IOR à l'époque, sans modification et avec la configuration de l'époque, possédant un certificat de jauge CIM portant la mention « Classic IOR » (cf modificatif n°3 du Règlement de jauge CIM 2022-2025)



COMITE INTERNATIONAL DE LA MEDITERRANEE

4.3 Pavillons de classe et flammes de course

Les pavillons de classe présentés en annexe sont utilisés comme flamme de course, complétés éventuellement par une flamme secondaire en cas de séparation en sous-catégorie.

4.4 Il n'est pas demandé de frais d'inscription.

5 – PROGRAMME

Dix événements sélectionnés dans les pays du CIM : Espagne, France, Italie, et Monaco, avec les événements suivants :

Espagne

Puig regatta (Barcelona) :	12 – 15 juillet
Vela Clasica Mallorca (Palma) :	17 – 20 août
Vela Clasica Menorca (Mahon) :	29 août – 2 septembre

France

Voiles d'Antibes :	31 mai – 4 juin
Régates Royales (Cannes) :	25 – 30 septembre
Voiles de Saint-Tropez :	1 – 7 octobre

Italie

Argentario Sailing week:	14 – 18 juin
Vele d'Epoca (Imperia) :	7 – 10 septembre
Vele Storiche Viareggio :	12 – 15 octobre

Monaco

Monaco Classic Week :	13 – 16 septembre
-----------------------	-------------------

6 – CLASSEMENT

6.1 Les bateaux devront participer et être classés à au moins une des courses de 4 événements dans 2 pays différents pour pouvoir prétendre au classement du Championnat CIM. Les DNS et DNC ne seront pas pris en compte dans le Classement du Championnat

6.2 pour chacun des événements du Championnat il sera relevé le classement général final de l'événement, et il sera calculé le nombre de points associés (système de point progressif en fonction de la place et du nombre de participants de la catégorie pour l'événement). Le classement sera calculé en fonction de l'addition de tous les points obtenus lors des participations aux événements du Championnat.

6.3 Système d'attribution des points par événement :

P : place finale dans le classement général de la catégorie pour l'événement

N : nombre de participants dans le classement général de la catégorie pour l'événement

Nombre de point = $100(N - P + 1) + 50 \text{Log}(N/P)$



COMITE INTERNATIONAL DE LA MEDITERRANEE

Attribution de points	N : Nombre de participants de la catégorie																
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
P : Place dans la catégorie	1	100	115	124	130	135	139	142	145	148	150	152	154	156	157	159	160
	2		50	75	90	100	107	113	118	122	125	128	131	133	135	137	139
	3			33	56	71	82	90	96	102	106	110	113	116	119	122	124
	4				25	45	59	69	78	84	90	95	99	103	106	109	111
	5					20	37	50	60	68	75	81	86	90	94	97	100
	6						17	32	44	53	61	68	73	78	83	87	90
	7							14	28	39	48	55	62	67	72	77	80
	8								13	25	35	43	50	57	62	67	71
	9									11	22	32	40	46	52	58	62
	10										10	20	29	36	43	49	54
	11		ATTRIBUTION DE POINTS									9	19	27	34	40	46
	12		Formule : $100(N-P+1)/N + 50 \text{Log}(N/P)$										8	17	25	32	37
	13													8	16	23	30
	14		Condition pour être classé: avoir participé régulièrement à au moins une des manches de l'événement (non DNS, DNC ou DSQ)												7	15	22
	15															7	14
	16																

valeurs arrondies uniquement pour la visualisation

Nota : le système de « Classe » du Championnat permet de s'affranchir de séparations en « catégories » pouvant être différentes suivant les événements (regroupements ou fractionnements pour les grands événements), et le système de points progressif, prenant en compte le nombre de participants effectif des catégories dans les différents événements, permet de valoriser la performance en fonction du nombre de participants (gagner avec 15 participants est plus valable que gagner avec 3 participants...).

6.4 En cas d'égalité l'Annexe A8 des RCV s'appliquera

7- PROTECTION DES DONNEES

8.1 Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent la CIM et les AO de chaque événement faisant partie de ce Championnat à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (avant, pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou des enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises durant la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

8.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent le CIM et les AO de chaque événement à utiliser et stocker leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet d'une publication

8- PRIX

8.1 le 1^{er} de chaque Classe sera déclaré « CHAMPION CIM 2023 – [classe]

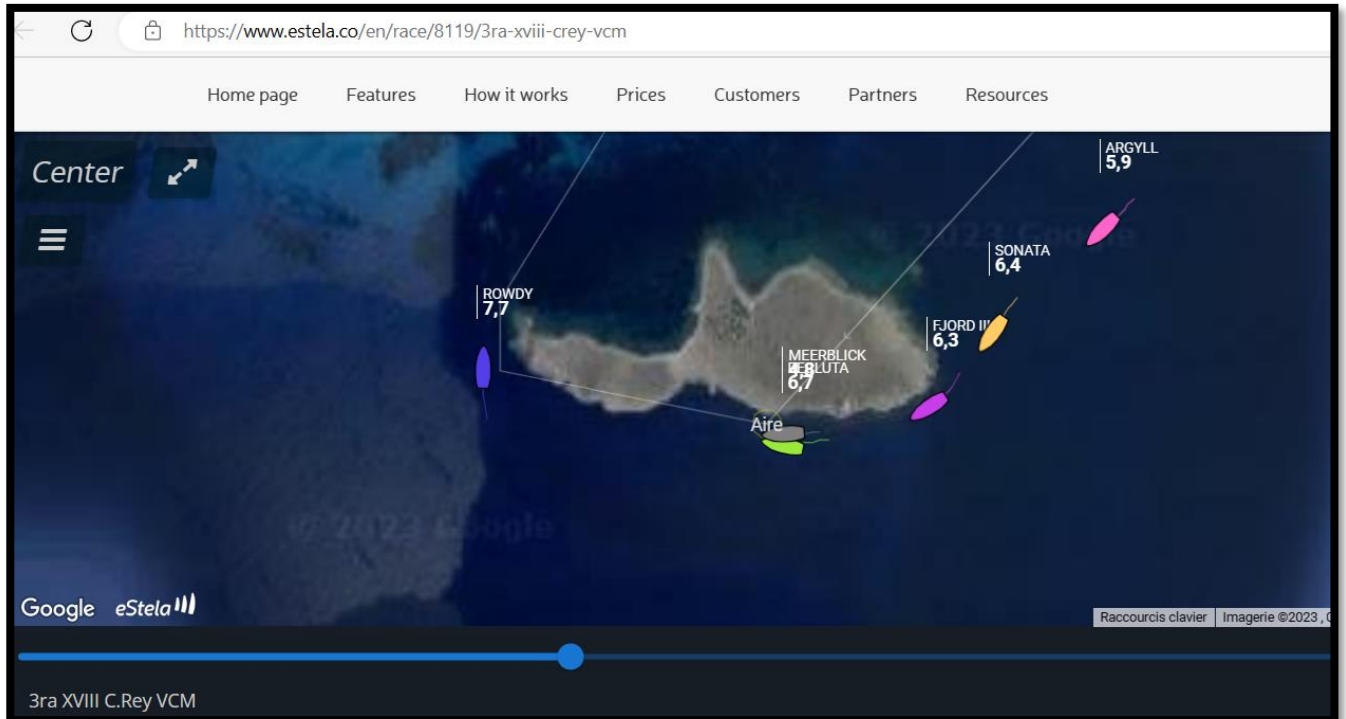
8.2 la remise de récompense sera organisé [-----]



COMITE INTERNATIONAL DE LA MEDITERRANEE

9 – SUIVI ET ENREGISTREMENT DES COURSES

- 9.1 le suivi des courses sera effectué via le système Estela (cf www.estela.co)
- 9.2 les participants devront suivre le protocole demandé par le CIM permettant d'effectuer le suivi et l'enregistrement des courses



10 – CONTACT et INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Site Web : [Comité International de la Méditerranée \(cim-classicyachts.org\)](http://Comité International de la Méditerranée (cim-classicyachts.org))

Email : contact-cim@cim-classicyachts.org



COMITE INTERNATIONAL DE LA MEDITERRANEE

ANNEXE : Pavillons de classe CIM

Nota : en cas de séparation en sous-catégories, une flamme de course secondaire (par exemple une flamme « grise ») sera fournie par l'organisateur



BIG BOAT



EPOQUE AURIQUE



EPOQUE MARCONI



CLASSIQUE



CLASSIC IOR